

# DOSSIER DE PRESSE

## Séance plénière du lundi 8 avril 2019 **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

**Pas d'augmentation d'impôts  
et près de 1 milliard d'investissement**

Ce lundi 8 avril 2019, les élus départementaux se sont réunis en commission permanente le matin et en séance plénière l'après-midi, dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département.

10 dossiers étaient à l'ordre du jour de cette séance publique, dont :

- **le compte administratif 2018** (page 2 et 3)
- **la taxe foncière** (page 4)
- **ouverture des marchés publics aux petites entreprises** (page 4)
- **le pacte territorial d'insertion** (page 5)

# 1,69 milliard d'euros au service des Girondines et des Gironbins

Le compte administratif répertorie l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées dans l'année. C'est un élément important dans l'analyse des finances de la collectivité, puisqu'il permet de constater l'exécution du budget et de mesurer l'adéquation des résultats avec les objectifs fixés.

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de la Loi de Programmation des Finances publiques 2018/2022 qui constraint les collectivités locales à un maximum de 1,2% d'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement.

Le résultat global de clôture du budget principal est excédentaire et s'élève à 36,9 M€ contre 45,3 M€ en 2017. Il permettra de couvrir les reports (12,2M€) qui seront votés lors du budget supplémentaire et les ajustements indispensables aux besoins sociaux.

## Des recettes de fonctionnement en augmentation malgré une stabilisation des droits de mutation

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 36 millions d'euros à périmètre constant (1583,4 M€). Les droits de mutation se sont stabilisés à 400,82 (+1%) en 2018, mais les recettes fiscales directes (taxe sur le foncier bâti, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises...) ont, elles, augmenté de 2,78%, en raison d'un contexte économique plus favorable.

## Des dépenses maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement (1 417,8M€ hors frais financiers) sont en progression en raison de l'augmentation des dépenses de solidarité qui atteignent 921 M€ (+45,6M€).

Les dépenses de personnel et les frais généraux de la collectivité ont été maîtrisées (respectivement +1,2% et +1, 7%) malgré l'accroissement de l'activité du Département en raison de son dynamisme démographique.

Les charges financières, qui s'élèvent à 14,8 millions d'euros, ont de nouveau diminué car le Département a pu bénéficier de la performance de taux monétaires encore très bas et de la contractualisation de taux fixes très compétitifs.

## L'autofinancement au service des investissements

Cette maîtrise des dépenses n'a pas sacrifié pour autant les investissements, ainsi 189 millions d'euros ont été investis sur le territoire : routes, collèges..., mais aussi subventions aux communes ou aux associations.

Grâce à sa gestion rigoureuse, le Département bénéficie d'une épargne importante (150,8 M€) qui lui a permis d'autofinancer ses dépenses d'investissement à 64% en 2018.

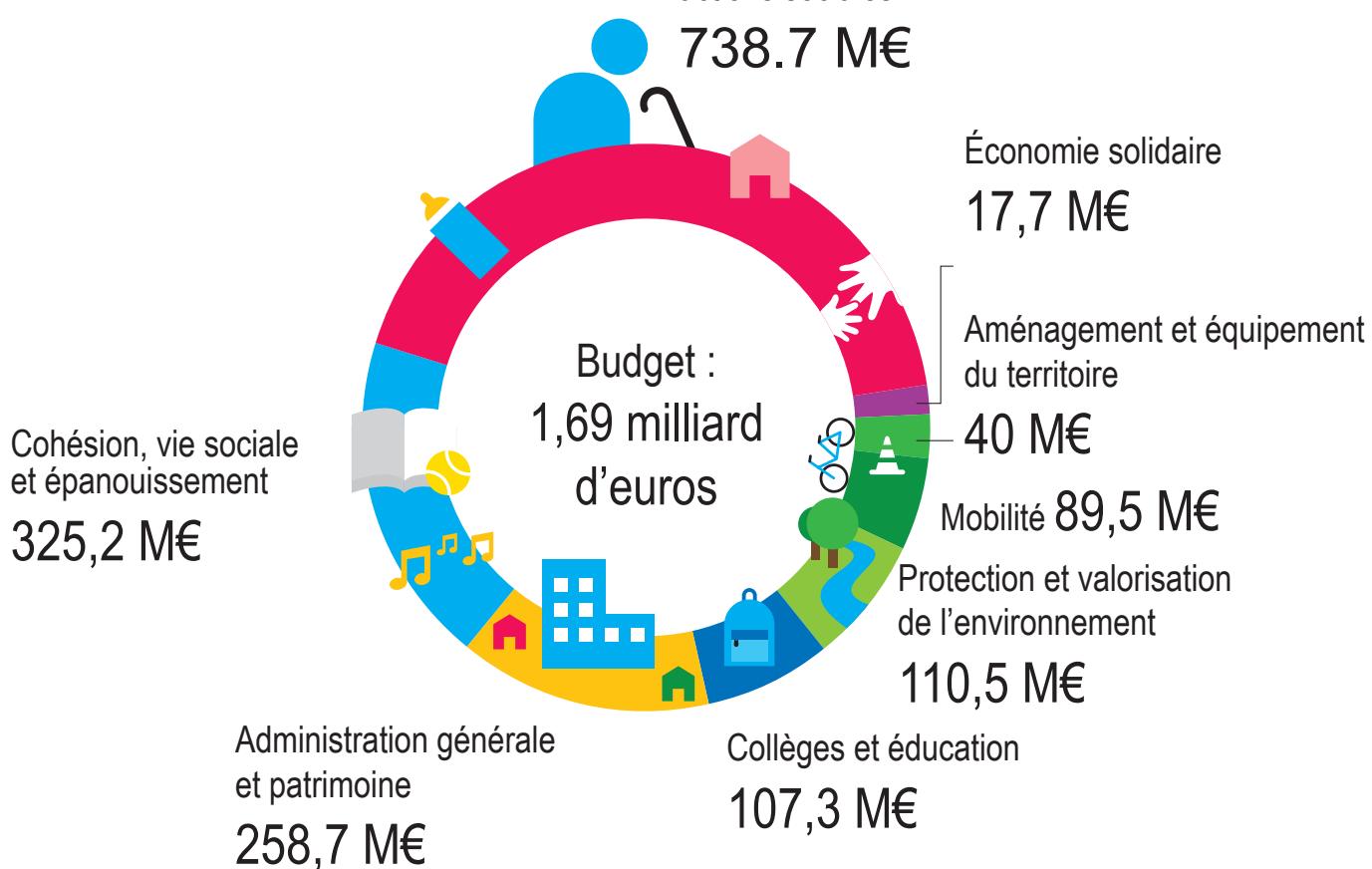
Dans un contexte d'incertitudes et de tensions, le Département entend tenir solidement la barre et rester fidèle à ses deux engagements forts en matière budgétaire : viser le milliard d'euros d'investissement durant la mandature et ne pas augmenter la pression fiscale sur les Girondines et les Girondins.

[gironde.fr/budget](http://gironde.fr/budget)

Politiques de solidarité

dont aides à l'autonomie des personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, à , la protection de l'enfance et aux actions sociales

738,7 M€



### Pour 100 € dépensés :

**Solidarités individuelles :**

74,20 €

**Services collectifs (associations, pompiers) :**

13,60 €

**Investissements**

(collèges, numérique, routes, aides aux communes):

12,20 €

## Les effets du Plan Collège ambition 2024

L'exercice 2018 a été marqué par le vote d'un montant de 199M€ pour le Plan Collège Ambition 2024, les études préalables et les travaux ayant commencé sur plusieurs territoires.

Lors de la commission permanente du 8 avril, les conseillers départementaux ont voté l'affectation des tranches de financement pour la restructuration des collèges de Lussac et Blanquefort.

## Taxe foncière 2019

Les résultats financiers traduisent la volonté du département de poursuivre sa stratégie financière en consacrant une partie des recettes de fonctionnement au financement d'un plan d'investissement ambitieux.

C'est ainsi que, conformément aux engagements pris par la majorité sur la stabilité de la pression fiscale, les élus ont voté en faveur du **maintien**

## Les marchés publics, leviers économiques

En 2018, 579 marchés publics de plus de 25.000 € HT ont été attribués (contre 546 en 2017) soit un montant global de 61,80 M€.

- 206 marchés de travaux pour 38,8 M€ (35,5 %)
- 233 marchés de prestations de services pour 8,8 M€ (40 %)
- 79 marchés de fournitures pour 8,6 M€ (13,6 %)
- 61 marchés de prestations intellectuelles pour 5,5 M€ (10,5 %)

62,7 % des marchés publics ont été notifiés à des entreprises situées en Gironde dont 53,5 % étaient des TPE/PME girondines.

La commande publique constitue un levier pour œuvrer en faveur du développement économique et social. Depuis de nombreuses années, il est intégré, aux marchés publics lancés, des clauses d'insertion sociale pour favoriser la réinsertion sociale des publics en difficulté. Sur les 579 marchés publics comptabilisés, 54 marchés publics comportaient des clauses d'insertion sociale, soit 85.363 heures d'insertion réalisées.

# Le Pacte territorial d'insertion

Le Pacte territorial d'insertion 2019-2021 est issu du programme départemental d'insertion qui fixe les grands objectifs à atteindre en matière d'insertion en Gironde. Ce programme a été réalisé en concertation avec les acteurs institutionnels et associatifs et s'est appuyé sur les réflexions menées par un groupe d'allocataires du RSA.

Le Pacte concerne prioritairement les allocataires du RSA et les personnes en insertion de façon plus générale (les jeunes sortis du système scolaire, les demandeurs d'emploi, en particulier de longue durée, les publics aux frontières des dispositifs RSA/AAH...)

L'objectif principal est de permettre à chacun d'accéder à l'emploi et à l'activité.

33 chantiers ont été identifiés pour agir sur le dispositif RSA, sur l'accompagnement, sur l'offre d'insertion et sur la gouvernance.

Ces chantiers s'articulent autour de trois axes :

Garantir l'accès aux droits fondamentaux des personnes en situation de précarité

Réunir les conditions de réussite de l'insertion professionnelle des personnes en précarité

Renouveler les modes de gouvernance

Pour définir ces orientations, le Département a mené notamment une étude sur les « Freins à l'emploi » auprès des allocataires du RSA.

## Parmis les chantiers prioritaires :

### Dynamiser les parcours

Une convention d'orientation et d'accompagnement organise l'intervention des signataires (CAF, MSA, Pôle emploi, Plie, Missions Locales, CCAS et Département) depuis la demande de RSA jusqu'à la mise en oeuvre de l'accompagnement. Cette convention permettra une meilleure coordination, un suivi régulier et plus réactif (réduction des délais d'orientation, délais d'accueil, taux de contractualisation...). Pour exemple, la désignation du référent devra désormais être inférieure à un mois.

### Agir sur l'accompagnement

L'accompagnement global devra être déployé plus intensément et pour un plus grand nombre sur l'ensemble du département.

La participation des allocataires du RSA au suivi de la politique d'insertion et à son amélioration est un enjeu majeur. Jusque-là, une participation ponctuelle était mise en place autour de projets : l'étude « témoigner du RSA », la campagne de communication sur le RSA, les courriers aux allocataires, le site internet...

Afin d'ancrer le principe de la participation des allocataires plus encore, le prochain pacte de vra pérenniser cette participation.

### Agir sur l'offre d'insertion

Développer sur tous les territoires des actions professionnelles offensives parce que les représentations à l'encontre des personnes comme à l'encontre de certains métiers, constituent des freins à l'emploi.

Il faut donc faciliter le lien entre demandeurs d'emploi et employeurs.

► Les clauses d'insertion, les contrats aidés, les actions de parrainage constituent des leviers ayant fait leur preuve. 20% d'allocataires du RSA de plus devraient en bénéficier.

► Les actions de médiation active facilitant l'accès direct en entreprise seront déployées sur les territoires du Libournais, de la Haute Gironde et du Bassin d'Arcachon. 70% d'allocataires du RSA devraient en profiter à terme.

► Les actions d'accompagnement pluridisciplinaires prenant en compte la santé, seront progressivement développées sur l'ensemble des Pôles.

# CONTACTS PRESSE



**Typhaine CORNACCHIARI**  
Responsable presse  
[typhaine.cornacchiari@gironde.fr](mailto:typhaine.cornacchiari@gironde.fr)  
**05 56 99 65 26**  
**06 18 18 22 44**

**Laurent GAZAL**  
Attaché de presse  
[l.gazal@gironde.fr](mailto:l.gazal@gironde.fr)  
**05 56 99 33 59**  
**06 10 78 76 02**